

Zaventem, le 23 septembre 2018

## **Libération conditionnelle de l'assassin de Kitty Van Nieuwenhuysen : une gifle pour les policiers !**

En 2007, notre collègue Kitty Van Nieuwenhuysen était assassinée en service à Lot, dans le Brabant Flamand. L'auteur, Noureddine Cheikhni, a été condamné à 30 ans, et a fait le premier tiers de sa peine. Dès lors, il pouvait présenter un dossier au Tribunal d'Application des Peines pour une libération conditionnelle ... qu'il a obtenue, devant porter un bracelet électronique.

C'est évidemment incompréhensible pour la famille de Kitty tout autant que pour tous les collègues policiers. C'est un très mauvais signal de la Justice !

Nous déplorons que, parce qu'il tombait sous l'ancienne législation, l'auteur pouvait donc introduire sa demande au tiers de sa peine. Cette législation a été changée en 2013 avec la conséquence - s'il avait été concerné par ce changement - que l'homme aurait dû attendre 15 ans avant d'introduire la demande. Il est donc à souligner que les différents porteurs du portefeuille de la Justice, relevant de partis politiques différents, emportent à cet égard une écrasante responsabilité.

Ces dernières semaines, nous avons rencontré plusieurs fois le ministre de la Justice et les Procureurs Généraux. Soyez assuré(e)s que le SLFP Police a frappé sur la table à ces occasions. Nous avons ainsi exigé une nouvelle fois que les auteurs de faits de violence contre les policiers soient frappés de manière automatique de la sanction maximale en fonction de l'infraction pénale retenue, sans réduction possible. Le ministre a avoué ne pas pouvoir porter une telle idée car les magistrats la considèreraient comme une réduction de leur pouvoir.

Pourtant, le Code d'Instruction Criminelle mentionne qu'un auteur peut être libéré conditionnellement. Nous soulignons : **PEUT** ... Il ne s'agit donc pas d'une obligation. Il est particulièrement douloureux de constater qu'apparemment, le contexte des faits n'entre pas en ligne de compte dans la décision du TAP. Et la conséquence est cette décision qu'une corporation de plus de 50.000 familles prend légitimement comme d'une marque de mépris !

Entretiens et s'inspirant partiellement de notre revendication, le Cabinet a mis au point un projet visant à augmenter les maxima pour les faits de violence contre les policiers ... et bien d'autres fonctions. **Pour sa part, le SLFP Police dit que ce n'est pas la réponse adaptée : imposer la sanction maximale EST la bonne solution.**

Vincent Gilles  
**Président National**  
+32475304864

Vincent Houssin  
**Vice-Président National**  
+32485184952

